

Les associations, mais aussi les mutuelles, portent l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine

En 2015, en Nouvelle-Aquitaine, l'économie sociale et solidaire (ESS) emploie 223 000 salariés, soit un salarié sur huit de l'économie privée, plaçant la région en 3^e position à l'échelle nationale. Au sein de l'ESS, à l'intersection du public et du privé, le domaine associatif est le plus implanté avec sept salariés sur dix qui y travaillent, essentiellement dans l'action sociale et dans l'éducation. Les mutuelles surtout et les coopératives sont plus présentes dans la région qu'ailleurs. L'emploi dans l'ESS est particulièrement féminisé.

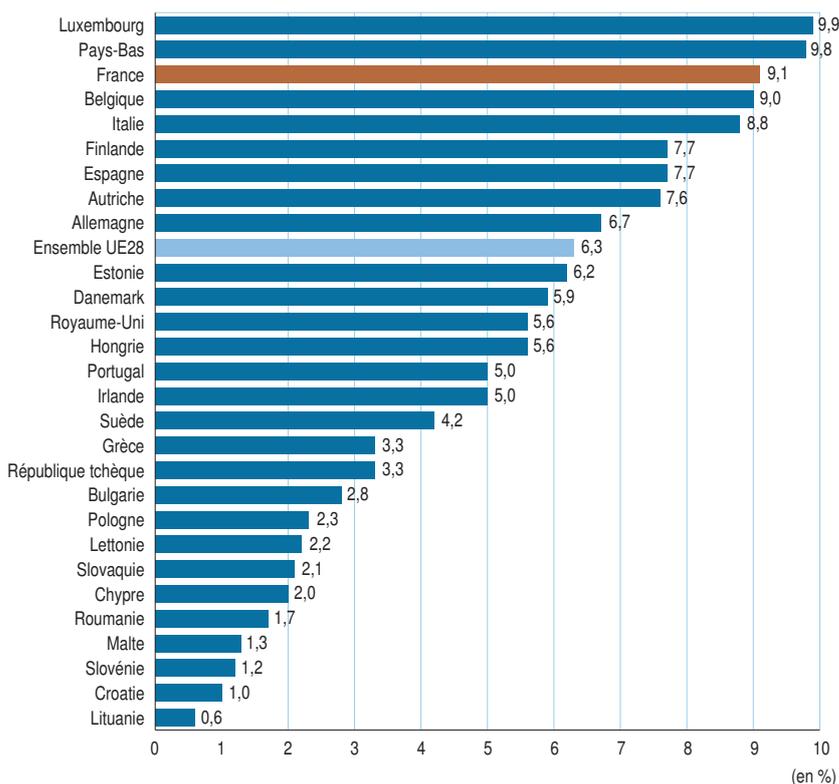
Franck Piot, Insee

Les coopératives, mutuelles, associations et fondations composent « l'économie sociale et solidaire » (ESS) ou le « tiers secteur ». À l'intersection du public et du privé, elles répondent à des principes de gouvernance démocratique, de non-lucrativité, d'implication des adhérents ou des usagers dans l'administration de l'entreprise. En tant qu'acteurs économiques, elles ambitionnent de créer des emplois pérennes et non délocalisables, de développer une plus grande cohésion sociale et d'apporter des réponses de proximité aux besoins de la population (*méthodologie*). L'attractivité de la région, le vieillissement de la population, et la prise en charge de la dépendance sont autant de facteurs favorables à l'essor des services de proximité et de l'emploi dans l'ESS.

En 2015, la France, considérée comme le berceau du concept, figure au 3^e rang des États européens en part d'emploi relevant de l'ESS (*figure 1*) : comme en Belgique, Espagne ou Italie, un cadre législatif détaillé a été défini (loi relative à l'économie sociale et solidaire n° 2014-856 du 31 juillet 2014).

1 Une présence de l'ESS en France comparable à celle du Benelux et de l'Italie

Part de l'ESS dans l'emploi rémunéré des personnes âgées de 15 à 65 ans, dans l'Union européenne (2014-2015)



équivalent temps plein (ETP), répartis dans 22 600 établissements. Employant un salarié privé de la région sur huit, elle occupe une place significative dans l'économie régionale. Son poids salarial est supérieur à celui de la fonction publique d'État (209 100 salariés) et se rapproche de celui des secteurs de l'hébergement, de la restauration et des services aux particuliers réunis (231 400 salariés).

Regroupant 12 % des salariés, soit davantage qu'au niveau national, l'ESS néo-aquitaine est toutefois un peu moins présente qu'en Bretagne (14,3 %) et que dans les Pays de la Loire (13,1 %). À l'inverse, elle y est mieux représentée que dans la région capitale (7,1 %) ou qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (9,9 %).

Un vivier d'emploi en progression

Les structures de l'ESS semblent présenter une meilleure résistance à la crise par rapport au reste de l'économie régionale. Ainsi, la hausse de leurs emplois entre 2005 et 2015 (+ 20 % - *figure 2*) s'avère trois fois supérieure à celle de l'ensemble de l'économie et confirme donc la moindre exposition du champ aux aléas économiques conjoncturels. En effet, ces derniers affectent moins les activités de l'économie présentielle dont relève 86 % de l'emploi salarié de l'ESS.

Un salarié sur cinq travaillant dans les activités de services de la Nouvelle-Aquitaine dépend d'un établissement de l'ESS, et jusqu'à 44 % dans les services financiers. La présence des salariés de l'ESS est rare dans les autres secteurs d'activité puisqu'inférieure à 3 % dans l'agriculture, l'industrie, la construction et le commerce réunis. Les femmes sont nettement majoritaires au sein de ces salariés (*encadré 1*).

Une présence inégale selon les territoires

Les salariés de l'ESS se répartissent de façon très hétérogène. La taille et la localisation des établissements appartenant au champ de l'ESS est le principal facteur explicatif de l'inégale répartition de ces emplois sur le territoire, et ce presque indépendamment du poids de l'emploi dans chaque zone.

L'économie sociale est globalement sous-représentée (moins de 10 % des salariés) dans les zones d'emploi de l'arc atlantique comme La Teste-de-Buch, Bordeaux, Dax, La Rochelle et Royan ; caractérisées par une forte attractivité démographique, elles sont également davantage tournées vers le tourisme et l'industrie.

Hormis la zone d'emploi de Niort qui bénéficie de la présence historique des mutuelles, les zones d'emploi du nord-est de la région, à dominante industrielle en repli ou à forte composante rurale, sont celles où la présence des salariés de l'ESS est particulièrement marquée (*figure 4*). À Ussel, première zone d'emploi, en proportion, des salariés de l'ESS (23,3 % des salariés), cette part progresse dans un contexte de recul de la population et de

2 ESS : une forte croissance de l'emploi. Associations et coopératives captent le plus d'emplois

Emploi salarié au 31 décembre 2015 et évolution entre 2005 et 2015

	Effectifs salariés (en nombre)	Effectifs salariés (en ETP)	Part des effectifs salariés (en %)		Évolution 2005/2015 (en %)	
	Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	Province	Nouvelle-Aquitaine	Province
Économie sociale et solidaire (ESS)	223 230	195 537	12,0	11,6	20,1	15,3
dont associations	162 449	139 599	8,7	9,0	20,8	15,1
dont coopératives	37 102	34 592	2,0	1,6	10,5	8,5
dont mutuelles	17 772	15 890	1,0	0,7	27,5	20,7
dont fondations	5 907	5 456	0,3	0,3	83,1	58,0
Hors ESS	1 634 615	1 492 274	88,0	88,4	6,7	3,6
Ensemble	1 857 845	1 687 811	100,0	100,0	8,2	4,8

Source : Insee, Clap 2005 et 2015

Encadré 1 – Plus de femmes et une échelle des salaires comparable à celle du reste du privé

En 2015, l'économie sociale emploie 67 % de femmes (+ 2,1 points par rapport à 2005). Elles sont majoritaires dans toutes les familles, sauf dans les coopératives. Dans le reste de l'économie, seuls 48 % des emplois sont occupés par des femmes, fin 2015.

Les seniors (de 55 ans et plus) représentent 14,1 % des salariés de l'ESS, davantage que dans le secteur privé hors ESS (13,1 %) mais moins que dans la fonction publique régionale (18,1 %). L'impératif de renouvellement du personnel, induit par les nombreux départs à la retraite des prochaines années, notamment parmi les cadres, constitue un des enjeux majeurs de l'ESS à moyen terme.

En 2015, 10 % des salariés de l'économie sociale gagnent moins de 7,4 euros nets de l'heure et 10 % gagnent plus de 18,7 euros. Le rapport entre ces deux seuils, indicatif de la dispersion des salaires, est identique à celui du privé (2,5 - *figure 3*). Cela s'explique par une part des cadres dans le « tiers secteur » (13,7 %) supérieure à celle du privé hors ESS (12,8 %), notamment au sein des coopératives et des mutuelles de 23,3 %.

3 Une échelle des salaires comparable à celle du privé

Caractéristiques de l'emploi et du salaire net horaire des postes principaux en Nouvelle-Aquitaine

Famille	Postes (en nombre)	Femmes (en %)	Plus de 55 ans (en %)	Cadres (en %)	Contrats en CDI (en %)	Contrats à temps partiel (en %)	Médiane du salaire horaire net (en €)	Ratio interdécile (D9/D1)
Associations	204 674	70	14,1	10,6	59,6	41,0	9,8	2,3
Mutuelles	20 156	69	15,7	31,6	81,2	17,1	14,9	3,1
Coopératives	45 883	47	13,4	19,3	68,3	14,3	13,1	2,4
Fondations	7 213	76	15,1	9,1	72,2	23,2	10,9	2,0
Ensemble de l'économie sociale	277 926	67	14,1	13,7	63,0	34,5	10,6	2,5
Privé hors ESS	1 482 250	48	13,1	12,8	51,9	21,6	10,7	2,5

Champ : postes non annexes

Source : Insee, Clap 2015 - DADS 2015

présence importante de seniors. Cet essor de l'ESS n'enraye cependant pas le recul global de l'emploi salarié.

La présence des associations n'est pas homogène sur le territoire. Fournissant un socle de services à la population locale, l'emploi associatif est d'autant plus important qu'il intervient dans les communes isolées ainsi que celles appartenant à un petit pôle où il compose 11,6 % de l'ensemble des salariés, davantage qu'en moyenne sur le territoire (8,7 %). Il est en outre notablement surreprésenté dans les Pyrénées-Atlantiques (+ 2,6 points) et le Lot-et-Garonne (+ 1,5 point) et moins présent en Gironde (- 3,5 points) et dans les Landes (- 1,1 point).

Les associations, premiers employeurs de l'économie sociale

Composante principale de l'économie sociale et réparties au sein de 18 100 établissements sur l'ensemble du territoire régional, les associations comptent 162 400 salariés, soit 139 600 ETP. Elles contribuent à l'activité économique et au bien-être non monétaire (qualité de vie, lien social, citoyenneté, etc.). Les établissements de l'économie sociale de la Nouvelle-Aquitaine sont de taille moins importante que la moyenne nationale (9,9 salariés par établissement contre 10,7). Cette moyenne masque de fortes disparités : les associations emploient 9 salariés en moyenne, moins

que les mutuelles (21 salariés) et surtout les fondations (54 salariés) ; dans le social ou la santé, l'effectif moyen atteint 26 salariés, soit treize fois plus que dans le domaine de la culture ou du sport.

Le secteur de l'action sociale et de l'hébergement social et médico-social occupe une place prépondérante avec plus de 88 000 salariés (54 % des emplois associatifs). Les associations sont présentes dans les secteurs de l'aide à domicile, de l'aide par le travail et de l'accueil de jeunes enfants. Elles gèrent aussi des structures spécialisées dans l'hébergement pour personnes âgées ou handicapées. Entre 2005 et 2015, les emplois relevant de l'accueil et l'hébergement des personnes (jeunes enfants, personnes âgées et personnes handicapées) se développent à un rythme bien plus soutenu dans la région qu'en France de province ; ceux de l'aide à domicile, progressent également, mais selon une dynamique moindre (figure 5).

25 100 salariés travaillent dans l'enseignement privé. Il s'agit le plus souvent de petites structures, investies dans la formation initiale (18 200 salariés), l'apprentissage, la formation professionnelle et continue (3 900 salariés). Toutefois, l'éducation constitue un gisement d'emplois moins important dans la région que pour nos voisins de l'ouest : 15,4 % des salariés des associations de l'ESS, soit une part de cinq points inférieure à celle observée dans les Pays de la Loire (21,4 %) ou en Bretagne (20,8 %).

Les services aux entreprises occupent 6,5 % des salariés de l'ESS. Une majorité des emplois dans le secteur de la mise à disposition de ressources humaines relève d'une association (65,7 %). Un salarié sur huit des activités comptables en fait partie.

Une association sur trois appartient au domaine de la culture et des loisirs ou à celui des sports. Néanmoins, ces secteurs recourent plus fréquemment au bénévolat et ne regroupent donc qu'un emploi associatif sur quatorze.

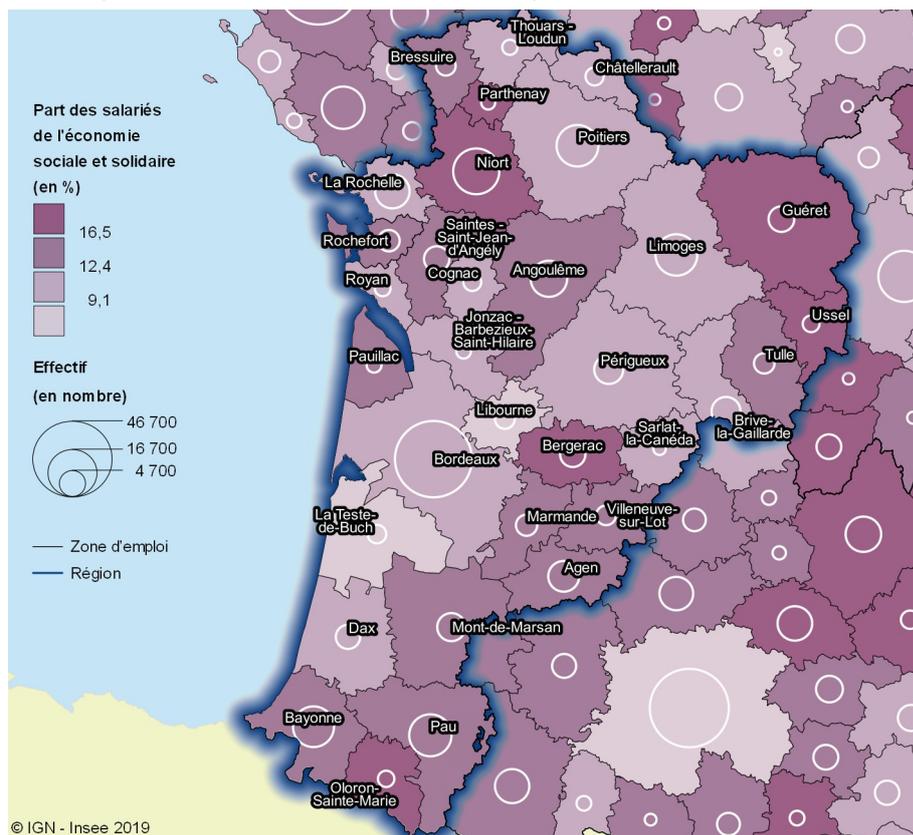
Les fondations peu présentes, mais localement importantes

Moins présentes qu'en moyenne nationale, les fondations sont implantées dans un tiers des zones d'emploi de la région. Elles accueillent moins de 3 % des salariés et 7 % des établissements de l'ESS de Nouvelle-Aquitaine. Comme les associations, elles opèrent dans les secteurs de la santé et de l'hébergement social et médico-social. Un tiers de leurs salariés dépend d'une fondation dont le siège est situé hors de la région, principalement dans la région capitale.

Néanmoins, localement leur poids peut être important : la fondation John Bost (zone d'emploi de Bergerac) ou celle de l'hôpital

4 Une présence plus marquée au nord-est de la région

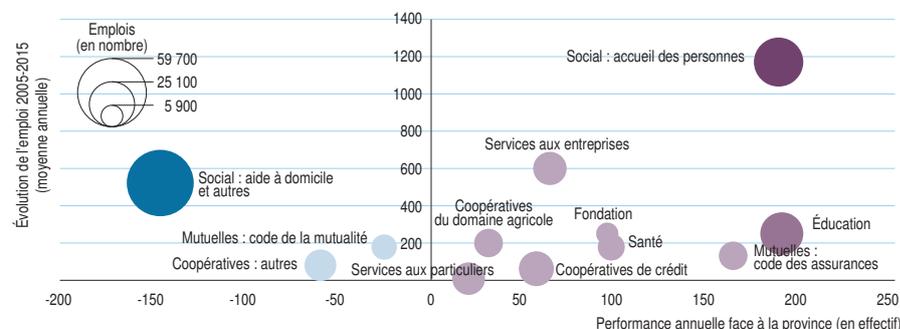
Effectif et part des salariés de l'ESS selon la zone d'emploi au 31/12/2015



Champ : postes non annexes des zones d'emploi de la Nouvelle-Aquitaine dans leur intégralité, incluant quelques communes de l'Occitanie. Source : Insee, Clap 2015

5 D'importantes créations d'emplois dans l'accueil des personnes, l'éducation et les services aux entreprises

Évolution moyenne de l'emploi et performance par rapport à la France de province, des domaines d'activité de l'ESS, entre 2005 et 2015



Lecture : L'Éducation a gagné 250 emplois par an entre 2005 et 2015, c'est 190 de plus que s'il avait connu les mêmes évolutions qu'en province.

Source : Insee, Clap 2005 et 2015

Bagatelle (zone d'emploi de Bordeaux) ainsi que la fondation Jacques Chirac (zone d'emploi d'Ussel) sont parmi les premiers employeurs locaux. À elles trois, elles occupent un salarié sur deux des fondations de l'ESS dans la région.

Davantage de coopératives qu'en province

Les coopératives (de crédit, agricoles et centrales d'achats) sont relativement plus présentes en Nouvelle-Aquitaine : avec 37 100 salariés, elles emploient 17 % des salariés néo-aquitains relevant du champ de l'ESS, contre 14 % en France de province.

Comme ailleurs, si les coopératives de crédit telles que le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel ou la Caisse d'Épargne, rassemblent le plus de salariés, leur poids est inférieur à celui de la province (respectivement 45 % et 53 % de l'emploi des coopératives). Toutefois, hors coopératives de crédit, l'effectif salarié recule de 1,7 % par rapport à 2010.

Du fait de l'importance de l'agriculture dans le tissu local, les coopératives agricoles sont aussi très actives : elles emploient 9 200 salariés en Nouvelle-Aquitaine comme, par exemple, Alliance Forêts Bois, Charentes Alliance, Arc Atlantique pour la viande porcine et Maisadour pour les céréales. Deux de leurs

salariés sur trois relèvent du commerce de gros et un sur cinq de l'industrie agro-alimentaire. Compte tenu de la moindre spécialisation dans le lait et la viande, les coopératives agricoles sont relativement moins nombreuses qu'en Bretagne (5,7 % des salariés) ou dans le vignoble champenois.

L'économie sociale est peu active dans l'industrie et la construction malgré l'existence des sociétés coopératives de production (Scop), des structures qui sont gérées par leurs salariés, tout en admettant des apports de capitaux extérieurs. Dans les coopératives de production, figurent notamment l'école de conduite française (ECF), Avenir Électrique de Limoges et la Société Ouvriers Plombiers Couvreur Zingueurs qui représentent un cinquième des 3 100 salariés de cet ensemble.

Au sein des autres coopératives, la majorité des salariés sont employés par des centrales d'achats. La Fédération nationale des coopératives de consommateurs en est un des piliers à travers des enseignes comme Coop Atlantique (43 % des salariés de cette sous-famille) et les groupements de commerçants comme Système U centrale régionale.

La présence emblématique des mutuelles à Niort

Les mutuelles sont surreprésentées dans la région. Elles regroupent des services non financiers comme les assurances, les complémentaires santé ou des établissements d'accueil médico-social. Elles contribuent plus qu'en province à l'emploi de l'ESS (8 % des salariés ESS contre 6 %). Cette spécificité s'explique par la présence, dans la zone de Niort, des sièges sociaux de grandes mutuelles d'assurance comme la Maif (présente depuis 1934), la Macif, Groupama ou la Maaf.

L'emploi est fortement polarisé et majoritairement localisé dans le bastion historique de Niort (37 % des salariés des mutuelles) et dans la ville de Bordeaux (un salarié sur dix). Ces entreprises sont aussi présentes hors de la région (*encadré 2*).

Les trois quarts des mutuelles à vocation nationale sont régies par le code de la mutualité et le dernier quart par le code des assurances. Cette dernière catégorie occupe, fin 2015, une majorité de salariés alors qu'au niveau national, les mutuelles régies par le code de la mutualité concentrent deux tiers des salariés. ■

Encadré 2 – Les entreprises néo-aquitaines de l'ESS emploient 16 600 salariés hors de la région

En Nouvelle-Aquitaine, les 22 600 établissements employeurs de l'ESS dépendent de 16 900 entreprises unités légales ; 16 500 d'entre elles ont leur siège social dans la région et, pour certaines, des implantations à l'extérieur de la région (par exemple les mutuelles d'assurances) : ces emplois extérieurs représentent 16 600 salariés, essentiellement dans les régions limitrophes et l'Île-de-France. De façon symétrique, 1 600 établissements néo-aquitains relèvent de 350 entreprises dont le siège social est implanté hors de la région (la moitié d'entre eux sont localisés en Île-de-France).

Au total, seul un salarié de l'ESS régionale sur dix travaille dans un établissement dépendant d'un centre de décision extérieur à la région. Cette dépendance externe est quatre fois inférieure à celle prévalant pour l'emploi salarié marchand régional (44 %).

Méthodologie

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit officiellement le périmètre de l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci comprend quatre familles traditionnelles en raison de leur régime juridique (associations, fondations, coopératives et mutuelles) adhérant aux mêmes principes :

- poursuivre un but social autre que le seul partage des bénéfices ;
- une lucrativité encadrée (notamment des bénéfices majoritairement consacrés au maintien et au développement de l'activité) ;
- une gouvernance démocratique et participative.

Depuis un décret de juillet 2015, la loi reconnaît aux sociétés commerciales la possibilité d'obtenir la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ces entreprises ne font pas encore partie du champ de l'étude.

L'économie sociale ne constitue pas un ensemble homogène. En sont exclus les administrations publiques, les organisations patronales et consulaires, les syndicats de salariés et les organisations politiques ou religieuses. Les associations peuvent tirer une part significative de leurs ressources de la vente de biens et services. Les coopératives regroupent des établissements de crédit ainsi que des sociétés non financières (coopératives agricoles, de production...). Les mutuelles englobent des unités légales produisant des services non financiers, comme les centres de soins médicaux et dentaires.

Le champ de l'étude concerne les établissements employeurs d'au moins un salarié au cours des années 2005-2015, ceux-ci étant obligatoirement inscrits au répertoire Sirene. Cela représente 16 500 entreprises de l'ESS dont le siège social est localisé en Nouvelle-Aquitaine en 2015. Le champ est réduit à proprement parler à l'économie sociale ; **l'économie solidaire comportant une dimension d'insertion par l'activité économique.** L'emploi non salarié et le bénévolat ne sont pas pris en considération dans l'étude bien qu'essentiels au dynamisme des activités des associations, des mutuelles et des coopératives. En France, 22,9 millions de personnes se déclarent membres d'au moins une association en 2013, soit plus de quatre personnes sur dix de 16 ans ou plus.

Les **postes annexes**, c'est-à-dire ne procurant pas un volume de travail et un niveau de rémunération « suffisants », ne sont pas pris en compte. Cela représente 112 000 des 390 000 postes régionaux de l'ESS occupés au cours de l'année 2015.

Enfin, une relative incertitude prévaut sur la localisation de la population ayant recours à l'aide à domicile car on ne connaît pas le lieu de résidence du bénéficiaire ; selon l'enquête nationale « Associations » de 2013, deux associations sur cinq opèrent au sein de leur commune.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Besson L., « Une sphère dynamique mais fragile. L'économie sociale et solidaire à La Réunion en 2015 », *Insee Analyses Réunion* n° 39, avril 2019.
- Genebes L., « À Niort, les mutuelles assurent, le numérique aussi », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 65, novembre 2018.
- Coutard G., Deroin V., Loizeau P., « Économie sociale et solidaire : davantage ancrée dans la région, notamment les associations », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 52, octobre 2017.
- Blanché F., Bourgoin A., « L'Économie Sociale et Solidaire en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes », *Insee Flash Poitou-Charentes* n° 19, octobre 2015.
- Bisault L., Deroyon J., « L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité – 10 % de l'emploi salarié et 5 % de la valeur ajoutée », *Insee Première* n°1522, novembre 2014.

